

VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

composant le conseil 33
 en exercice 33
 présents 26
 présents par procuration 5
 absente excusée 1
 absent : 1

OBJET

Projet éducatif des Centres sociaux municipaux « Les Noëlés » et « Les Campanules » - période 2019-2023.

Le 21 novembre 2019, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire le 15 novembre 2019, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental.

PRESENTS : M. Thévenot, Mme Lardaud, M. Surie, Mme Krawczyk, M. Vignaux, Mme Bonneau, M. Marcuzzo, Mme Bitterli, MM. Verna, About, Dachez, Pelerin, Mmes Umnus, Besnard, Fréret, M. Humeau, Mmes Brassat, Fayol Da Cunha, MM. Pillet, Le Roux, Naudet, Studzinska, Morot-Sir, Mme Baas, M. Desrivières.

PRESENTS PAR PROCURATION : M. Barnier à M. About, Mme Dulas à M. Verna, Mme Ozuel à M. Surie
 Mme Guilloux à M. Naudet, Mme Bérot à M. Morot-Sir.

ABSENTE EXCUSEE : Mme Thierry

ABSENT : M. Hocini

SECRETAIRE : Mme Besnard

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20191121-DEL2019112106-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/11/2019

EXPOSE DES MOTIFS

La commune de Soisy-sous-Montmorency, en partenariat avec les services de l'Etat (DDCS) et de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise (CAF), est soucieuse de poursuivre et de compléter son action éducative en direction de l'enfance et la jeunesse. La Ville s'inscrit en ce sens dans la déclaration des droits de l'enfant.

Les Centres sociaux municipaux « Les Noëlés » et « Les Campanules » contribuent à cette démarche, par l'organisation d'un ensemble d'accueils de mineurs (ACM) les mercredis et durant les périodes de vacances scolaires.

Un projet éducatif, commun aux deux Centres, est élaboré afin de renforcer les activités pour l'épanouissement de l'enfant et du jeune par la découverte et l'apprentissage.

Ce nouveau projet éducatif favorisera :

- Les temps de rencontre, d'échange, de dialogue et l'ouverture à l'autre ;
- L'apprentissage de la vie en collectivité ;
- L'accès aux pratiques culturelles, artistiques, sportives et scientifiques ;
- La découverte des valeurs humanistes.

Il est proposé au Conseil Municipal l'approbation de ce nouveau projet éducatif pour la période 2019-2023, joint en annexe.

PAR CES MOTIF

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission Action sociale du 4 novembre 2019,

H.

VU l'avis de la Commission des Finances locales, Budget de la Ville, Administration générale, Personnel, Logement,
Fêtes et Cérémonies du 14 novembre 2019,

SUR le rapport de M. Pelerin,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE le nouveau projet éducatif des centres sociaux municipaux pour la période 2019-2023.

Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental,

Luc STREHAIANO

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : / 2 DEC. 2019

Affiché et/ou notifié le . / 2 DEC. 2019

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le / 2 DEC. 2019

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.